

27 octobre 2015

**L'union fait la force**

## **Lancement de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance**



Elle est née d'un combat. Elle sera force de proposition. Elle, c'est la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, qui a bénéficié d'un lancement officiel ce 27 octobre 2015.

Créée en juin dernier pour s'opposer à la taxe de mouillage, cette nouvelle instance avec qui il faudra désormais compter, regroupe à ce jour **21 adhérents** (fédérations, associations, unions et réseaux professionnels). Parmi ces derniers, on peut citer pêle-mêle la Fédération des industries nautiques (FIN), l'UNCL, le Yacht Club de France, l'UCPA, Les Glénans, etc.

Ces différents acteurs ont été regroupés en **quatre collèges principaux**, reflétant la diversité de la communauté nautique :

- les industries et services nautiques,
- les ports de plaisance,
- les fédérations sportives délégataires
- et les associations et fédérations d'usagers.

Un conseil d'administration, présidé par Yves Lyon-Caen (par ailleurs président de la FIN), composé de 14 membres issus de ces différentes familles, a été constitué. Comme le soulignait Yves Lyon-Caen :

« Cette confédération, fruit d'un travail commencé en juin 2015, marque une nouvelle étape. » L'objectif est simple : **se faire entendre et se faire respecter**.

En clair, cette Confédération vise non seulement un accès à l'eau, mais aussi un accès au débat public. **Trois axes de travail** ont été établis. Le premier a pour ambition de contribuer activement à la **valorisation des espaces marins** dans le respect de la liberté et des usages nautiques, en devenant un acteur reconnu du développement durable.

Le second doit affirmer la place de la Confédération comme **interlocuteur des pouvoirs publics**. Concrètement, en vue des élections régionales de décembre prochain, la Confédération va solliciter les candidats pour connaître leurs projets en matière de plaisance dans chacune des régions, y compris intérieures, car les rivières et plans d'eaux n'ont pas été oubliés.

Enfin, le troisième concerne la valorisation des **apports économiques et sociaux du nautisme** comme composante essentielle de la croissance bleue des territoires. Car on a tendance à l'oublier, mais le secteur est un acteur économique majeur.

## **EN CHIFFRES**

A travers ses membres, la Confédération représente :

- **9 millions de plaisanciers**
- **5 000 entreprises**
- **50 000 salariés**
- **570 ports de plaisances maritimes, fluviaux et lacustres**
- **un poids économique direct supérieur à 5 milliards d'euros.**

[Stéphanie de Loustal](#)